

Compte rendu du 1^{er} conseil d'école du 19 Octobre 2021

Enseignants : Mmes Bergeret, Bouillet, Collet, Delavis(Directrice), Fleury, Ruby, Souid, Mr Petibon

Parents d'élèves : Mmes Micoud, Chamli, Joyard Pitiot, Menasra, Brosille

Représentants mairie : Mme Nardin

Représentant périscolaire : Mme Hamdi

Excusés : Mme Piron, Mme Cussac, Mr Drevetton (IEN Voiron 1), Mme Verolet

Il n'y a plus de DDEN en activité dans le secteur.

1. Le conseil d'Ecole :

1.1 Résultats des élections et présentation des nouveaux membres du conseil :

La liste des parents délégués a été élue avec 123 suffrages exprimés sur 253 parents inscrits et un taux de participation de 48,62% le vendredi 8 octobre.

La liste élue est constituée des membres de la FCPE : Titulaires : Mmes Micoud, Menasra, Joyard Pitiot, Brosille, Chamli, Croyal, Suppléante : Mme Puszka

1.2 Rôle des délégués de parents d'élèves : Un référentiel de compétences a été élaboré par l'Education Nationale.

Organisation et animation des réunions de parents d'élèves, animation par un parent délégué d'un groupe de parents délégués, gestion des relations avec l'institution scolaire, information des parents, conception et pilotage de projet, préparation et réalisation d'un événement, organisation et animation de la formation des parents délégués, Gestion des ressources financières de l'association.

Ce référentiel a été rédigé par l'Education Nationale à partir d'un panel de parents délégués. Il peut faire l'objet d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (V.A.E.) auprès de dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA).

Les parents délégués de l'école communiquent essentiellement par voie d'affichage collectif, des tracts dans les cahiers de liaison, ou par mail fcpeprimaire.moirans@gmail.com

2. Fonctionnement de l'école :

2.1 Présentation des enseignants et autres personnels dans l'école :

Enseignants : Mmes Bouillet, Bergeret, Delavis(Directrice), Fleury, Souid, Verolet, Mr Petibon, 2 titulaires remplaçantes rattachée à l'école : Mme Ruby, Mme Collet

AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : Mme Rey-Gondrand, Mme Vasselon , Mme François-Flayac (après les vacances d'automne)

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés): le maître E (maître spécialisé): Mr Bridot, psychologue scolaire : Mme Lecouturier

Médecine scolaire : infirmière scolaire : Mme Segafredo, médecin scolaire : Dr Starck

Les intervenants extérieurs: ETAPS (enseignante sport) Mme Soranzo, Mr Royer, Ecole de musique : Mme Viguié, les MNS (maîtres-nageurs) : Mme Berthelon et Mr Giovale

Les agents du périscolaire : les responsables sont Mme Delpeyrou et Mme Carru qui sont nos interlocutrices privilégiées. Elles sont joignables à tout moment durant les temps périscolaires.

Le matin : 25 à 40 enfants : 2 à 3 animateurs

Cantine : GP3 (CM1/CM2/CE2) : 55 enfants GP2(CP/CE1/CE2) : 55 enfants : 4 animateurs, 2 animateurs le mercredi midi

Le soir : accueil échelonné 15H45 à 18h TLE (Temps libre encadré) : de 49 enfants à 80 enfants

TAP : lundi et vendredi : 26 enfants, lundi / 22 enfants le vendredi fin 17H30 : 4 intervenants

TLE : 20 à 40 enfants : de 17h30 à 18h

CLAS : mardi et jeudi : 10 enfants sur GP

2.2 Répartition des élèves par classe et par niveau :

Il y a un total de 151 élèves dans l'école, soit – 6 élèves par rapport à la rentrée 2020. Les enfants sont répartis sur 6 classes :

CP/CE1 A Mmes Delavis/Piron	23 élèves	14 CP	9 CE1
CP/CE1 B Mme Bouillet	24 élèves	15 CP	9 CE1
CE1/CE2 Mme Fleury	26 élèves	14 CE1	12 CE2
CE2/CM1 Mme Souid	25 élèves	18 CE2	7 CM1
CM1/CM2 A Mme Verolet/ Mr Petibon	26 élèves	7 CM1	19 CM2
CM1/CM2 B Mme Bergeret/ Mr Petibon	27 élèves	8 CM1	19 CM2

Il y a une grande crainte de fermeture de classe pour l'année prochaine car il y a 19 GS actuellement à Paul Eluard qui devraient arriver en septembre 2022 et 38 élèves de CM2 qui vont partir.

Mme Nardin informe qu'il y a eu une rencontre avec Mr Drevetton (l'Inspecteur de l'Education Nationale) et la mairie qui a expliqué la livraison de logement à court terme et donc l'arrivée éventuelle d'élèves.

Nous nous posons aussi la question de l'impact du futur nouveau groupe scolaire sur les effectifs.

Une réunion tri-partite va être prévue. Pas d'école unique envisagée pour l'instant d'après Mme Nardin.

2.3 Règlement intérieur de l'école :

Dans le règlement intérieur, quelques points ont été discutés et un point est modifié (2.3.1) :

2.3.1 Paragraphe 4 : Dans les cas exceptionnels où un traitement exige la prise de médicament en milieu scolaire, sur une longue période, les parents doivent demander la mise en place d'un PAI. (Projet d'accueil individualisé). Un dossier doit être demandé à l'enseignant ou à la directrice. Une partie doit être complétée par le médecin traitant de l'enfant selon des formulaires adéquats. Ce PAI peut nécessiter une réunion avec

le médecin scolaire dans le cas de pathologies rares. Les médicaments devront être accompagnés de la photocopie de l'ordonnance et d'un protocole d'urgence qui explique les modalités d'administration. Les médicaments sont restitués en fin d'année scolaire, à charge aux parents de vérifier leur validité. Si ces médicaments sont périmés en cours d'année, les parents sont en charge de procéder au remplacement au moment venu. Le PAI est à évaluer chaque année au minimum et doit être accompagné d'une ordonnance valide.

2.3.2 Goûter : une volonté de demander aux parents des goûters zéro déchet est formulée par l'équipe enseignante qui aimerait le voir inscrit dans le règlement de l'école. Les parents délégués émettent de grandes réserves et ne souhaitent pas que cela fasse partie du règlement pour l'instant par crainte que cela soit culpabilisant pour les parents. Néanmoins, dans le cadre de notre labellisation E3D (Ecole en Démarche de Développement Durable) c'est un objectif de travail que l'on va envisager auprès des enfants.

2.3.3 Crise sanitaire COVID 19 : des informations régulières sont transmises aux familles par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par mail de préférence. Ces renseignements constituent systématiquement des compléments au règlement de l'école et doivent donc être respectés comme tels.

La charte de la laïcité, la charte numérique sont fournies dans le carnet de liaison dès le début d'année.

2.4 Rythme de la journée d'un élève :

2.4.1 Péri-scolaire du matin : 7h30 à 8h15

2.4.2 Ecole : horaires : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 15h45, sauf le mercredi de 8h30 à 11h30. Des aides pédagogiques complémentaires (APC) peuvent avoir lieu à 11h30, 12h50 ou 15h45 en fonction des besoins des élèves. Chaque enseignant définit ses horaires et la durée des APC.

2.4.3 Péri-scolaire du soir: 15h45 à 18h : différentes activités proposées.

TLE(Temps Libre Encadré) : Tous les jours à l'école

TAP(Temps d'Activité Péri-scolaire) : lundi et vendredi à l'école

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : mardi et jeudi à l'Espace Barféty

TS(Temps Studieux) : de 16h à 17h : étude encadrée : à l'école lundi et vendredi

PC (Pause cartable) : à partir de 16h : mise à disposition d'un lieu pour faire ses devoirs en autonomie : à l'école, tous les jours.

2.4.5 Temps de transition:

- Si un élève n'est pas inscrit sur un temps péri-scolaire, il peut partir seul ou accompagné sans que les enseignants ne soient mis au courant de qui vient chercher l'élève. C'est de la responsabilité des parents. Les enseignants ne peuvent pas gérer les retards des parents. Dans le cas d'un problème, il faut trouver des solutions dans leur réseau de connaissances car n'ayant pas d'aide administrative, la directrice ne peut garantir de répondre au téléphone aux heures de sortie.

- Si un élève est inscrit aux temps périscolaires, la personne chargée de récupérer l'enfant doit se présenter auprès d'un animateur. Les enseignants ne prennent pas la responsabilité de la sortie de l'enfant.
- Les parents doivent signaler les inscriptions et tout changement directement aux services concernés et dans les délais de rigueur

Périscolaire matin et soir : Léo Lagrange: 04 76 35 41 08 / leo.moirans@leolagrange.org

Service cantine : 04 76 35 77 35 / restauration-scolaire@ville-moirans.fr

2.4.6 Rythmes scolaires : Suite à plusieurs réunions sur le dernier trimestre 2020/2021 pour l'évaluation et la mise à jour du PEDT (Projet Educatif De Territoire), la révision des rythmes scolaires devrait être au programme de cette année scolaire.

Question à Mme Nardin : Quel est le calendrier de cette révision ?

Elle nous informe que cela ne devrait pas être fait avant la fin du PEDT de 2023.

L'équipe enseignante est très mécontente car ce ne sont pas les engagements pris en fin d'année. Les parents n'étaient pas au courant de ce changement de calendrier. Pour information, à la rentrée 2021, 94,7% des communes de l'Isère sont à 4 jours (source direction des services de l'éducation nationale). Des communes limitrophes de Moirans sont passées à 4 jours cette année, Voiron est en consultation sur les rythmes scolaires et Voreppe est à 4,5 jours.

2.5 Bilan de la coopérative scolaire :

Il y a un mandataire principal : Mme Bouillet et deux autres mandataires : Mme Fleury et Mme Delavis

Les rentrées d'argent pour l'alimenter sont :

2.5.1 Les subventions mairie :

- Sur coop dès le vote du budget :

3 570,00 € (projets pédagogiques 180 €, abonnements 30 €, transports 205 €, semaine du goût 20 €, fond de roulement 75 € par classe)

- Sur Projet ou bon de commande :

Classes de découverte : **2 000,00 €**

Les sorties natures : **1 190,00 €** soit 7€ par élève

Fleurissement, livret, divers : **120,00 €**

- Budget de fonctionnement en dehors de la coopérative scolaire.

Direction et informatique : **850,00 €** soit 5€ par élève

Fournitures scolaires: Crédit disponible **6426,00 €** soit 37,80€ par élève

2.5.2 Les autres subventions :

Subvention du sou des écoles en fonction des projets de classe

Les dons des parents, la vente des photos de classes

Des actions parfois menées par les enseignants en fonction des besoins.

2.5.3 Les objectifs de cette coopérative sont :

Adhésion à l'OCCE, assurance scolaire de l'école, charges engagées à l'occasion de la vie quotidienne de la coopérative, à l'exclusion de toute activité éducative (frais de tenue de compte...), Voyages éducatifs de courte et longue durée (sorties scolaires, classe transplantée...), achats de produits pour cession (acheter des objets pour une revente par exemple), charges exceptionnelles, gros équipement (durable dans le temps)...

2.5.4 Le budget 2021 :

Transports (ski, Virieu, Addive) : 1973,04 €

visite (entrées Virieu) : 269,50 €

Transport Vatilieu : 413,20€

Subventions SOU des écoles :

Sortie à la ferme pédagogique (Classe de Mme Vérolet) : 192,50 €

Ski de fond 3 classes : 3800 €

Transport à Vatilieu juin 2021 (sortie annulée pour cause d'orage) : 226,40 €

Budget « classe de découverte » mairie :

Transport à Vatilieu octobre 2021 pour 4 classes : 413,20 €

Question à Mme Nardin :

Quand est-ce que l'on pourra envisager une augmentation des budgets car l'inflation des prix est réelle et le matériel pédagogique n'y échappe pas. Le budget 2022 est en préparation.

Demande d'une photocopieuse couleur : une solution est à l'étude

2.6 Les locaux :

L'école est équipée de VPI depuis plus d'un an, ce qui nous permet une plus grande interactivité dans notre pédagogie. Nous allons avoir une formation d'école durant l'année scolaire, de 6h pour maîtriser davantage cet outil.

Questions des enseignants :

Nous aimerions savoir pourquoi nous n'avons pas toujours accès aux locaux pendant les vacances ? Qui décide ?

Est-il possible d'accéder au local qui est à côté de la chaudière dans le bâtiment neuf ? Nous aimerions y entreposer des outils de jardin et le matériel de sport.

Est-il possible de savoir quels sont les travaux effectués car nous n'avons plus de compte rendu de ceux-ci ? (non abordé pendant le conseil d'école) : Avez-vous un registre de sécurité des locaux en mairie ? Quand est-ce que la commission de sécurité est passée pour la dernière fois ?

3. Le projet d'Ecole :

Celui-ci doit être évalué et réactualisé au cours de cette année scolaire. Nous attendons les directives de nos supérieurs.

Le projet d'Ecole est constitué de quatre parcours : le parcours scolaire (contenus disciplinaires), parcours citoyen, parcours artistique, parcours santé.

Dans tous les cas, il sera en lien avec notre labellisation E3D : Ecole en Démarche de Développement Durable. Attention, ceci n'est pas uniquement une sensibilisation aux éco-gestes, mais l'éducation au développement durable est une éducation transversale : l'objectif est de former les futurs citoyens d'un monde complexe en transition écologique et sociétale. Ceci nécessite une indispensable culture commune et partagée, une contribution de tous les enseignements tout au long de la scolarité et une contribution à l'orientation et à la préparation aux métiers.

Pour information, il n'y a que 31 écoles labellisées sur plus de 907 écoles dans le département.

Afin de piloter une réflexion des élèves dans ce domaine, nous procédons à des élections de délégués pour chaque classe, avec une fille, un garçon par classe. Les enfants doivent se présenter, argumenter pour convaincre. Les élections vont avoir lieu vendredi 22/10 ou à la rentrée selon les classes.

Question enseignante : Où en est-on du conseil municipal d'enfants ? Quel calendrier ? Mme Nardin nous informe des difficultés pour trouver un animateur et le budget. Ce projet est donc annulé pour cette année.

Les différentes actions pour l'année sont :

3.1 Parcours scolaire :

3.1.1 Evaluations :

Les évaluations Nationales ont eu lieu à la mi-septembre pour les CP et les CE1. Une restitution va être faite aux parents dès la rentrée de novembre. Nous avons des problèmes pour rencontrer certains parents qui ne répondent pas toujours à notre demande.

Les parents sont invités à des rencontres avec les enseignants à minima 2 fois par an : une réunion de rentrée collective au mois de septembre et un rendez-vous individuel pour la transmission du 1^{er} livret scolaire fin janvier, début février. Les parents peuvent solliciter un rendez-vous, dès que nécessaire, en communiquant par le biais du carnet de liaison ou du mail de l'enseignant.

Les livrets scolaires sont transmis deux fois par an : fin janvier et fin juin.

3.1.2 Projet en littérature : participation de toutes les classes: le prix des Incorruptibles 2022. En lien avec la lecture qui était la grande cause nationale 2020/2021 : Election du livre favori par la classe et travail sur les livres pour exprimer son avis sur la lecture.

CM1/CM2 A et B : Participation au suivi de la Transat Jacques-Vabre

3.1.3 Elèves à besoins particuliers :

Les élèves sont graduellement aidés en fonction de leur besoin.

Problème de santé : (7)

PAI (projet d'accueil individualisé): s'adresse aux enfants qui ont des problèmes de santé. Cela se fait à la demande des parents. Les personnes présentes sont l'enseignant, la directrice, les parents, le médecin scolaire (dans des pathologies graves uniquement, l'asthme habituel n'en fait pas partie), le responsable cantine et périscolaire si besoin. Un protocole est élaboré pour assurer la sécurité de l'enfant.

Problèmes d'apprentissage :

APC : accompagnement personnalisé complémentaire : pour des difficultés ponctuelles sur une courte durée, mais dans les faits, cela se prolonge souvent dans le temps, si besoin.

PPRE : projet personnalisé de réussite éducative : pour fixer des objectifs clairs pour l'enfant et ses parents avec des points d'évaluation (comportement ou apprentissage)

PAP : Projet d'accompagnement personnalisé. Cela s'adresse à des élèves qui ont des difficultés scolaires qui persistent dans le temps. Cela se fait avec les parents, les spécialistes qui suivent l'enfant, le médecin scolaire, l'enseignant(e). L'objectif est de trouver des aménagements de travail, de matériel pour faciliter les acquisitions ou pallier à une problématique

PPS : projet personnalisé de scolarisation. 3 et on attend des notifications (2 dossiers en attente de réponse, et au moins 2 dossiers sont à faire). Il est établi à la suite de la validation d'un dossier par la maison de l'autonomie.(parents, enseignant, spécialistes qui suivent l'enfant). Un handicap est reconnu et une décision est prise quant à la continuité de la scolarité de l'élève (accompagnement d'une AESH), une affectation dans un dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) école, collège, la mise en place d'un SESSAD (mise en place d'un suivi par de multiples spécialistes)

3.2 Parcours sur l'éducation à la santé :

Cycle Piscine : Période 1 : CP/CE1 A et B, CE1/CE2, CE2/CM1 : 10 séances

Période 2 : CM1/CM2 A et B : 5 séances

Passage des Tests d'aisance aquatique ou du savoir nager scolaire dès que les enfants sont capables

Période 4 : Ski (CP/CE1A et B, CE1/CE2, CE2/CM1)

Journée nautique (CM1/CM2 A, CM1/CM2 B): Voile, canoé, paddle : 19/05

Tous les CE2 : permis piéton avec la police municipale

Tous les CM1 et CM2 : intervention de la Brigade d'intervention juvénile de Bourgoin lors d'une séance sur la prévention des usages d'internet, permis internet avec la gendarmerie au cours du 2^e et 3^e trimestre.

3.3 Parcours Citoyen :

En collaboration avec le Pays Voironnais

CP/CE1 : 2 séances : une sur le tri des déchets + fabrication du papier

CP/CE1 : deux séances sur le lombricompostage

CE1/CE2 : 2 séances : Tri des déchets et prévention + jeux de la malle rouletaboule

CE2/CM1 : 2 séances : Tri des déchets et prévention + jeux de la malle rouletaboule

CM1/CM2 A : rencontre intergénérationnelle dans le cadre du jeu de boule

CM1.CM2 B : Participation au Défi Classe Energie avec l'AGDEM : un animateur vient faire 3 interventions. Une demande auprès de la mairie est faite pour visiter la nouvelle chaufferie à bois dès la fin des travaux et si c'est possible.

Visite de la ressourcerie

3.4 Parcours PEAC :

3.4.1 Artistique :

PROJET AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE :

- Ecoute des instruments le premier mercredi de la rentrée à l'école de musique : 4 types d'instruments
- avec Lydia Viguière chorale nouvelle organisation : pour toutes les classes cette année.
- proposition d'un spectacle à la fin du mois de novembre

Projet avec la Grange Dimière : les 2 classes de CP/CE1 (février et mars) : constitution d'un bestiaire préhistorique

3.4.2 Culturel :

LIVRES A VOUS : les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 vont rencontrer une illustratrice(printemps) et visiter l'exposition dans le cadre du festival.

ECOLE ET CINEMA : l'ensemble des classes sauf CP/CE1 B: Au cinéma passr'L de Voiron, visionnage de 3 films par classes : 2 communs à tous les niveaux et 1 spécifique au cycle 2 et 1 au cycle 3.

Sécurité et climat scolaire :

4.1 Vigipirate renforcé: rappel des consignes de sécurité : il est important que chaque personne entrant ou sortant de l'établissement referme le portail derrière elle.

Remarque sur les télécommandes pour signaler une intrusion : nous avons une seule télécommande, des boîtiers existent dans différents endroits de l'école. Une seule télécommande pour la directrice ne nous semble pas suffisant car en cas d'attentat terroriste nous ne pourrions pas forcément accéder aux boîtiers.

4.2 Présentation du PPMS exercices :

Evacuation incendie : Nous avons fait un premier exercice d'évacuation le 8.10.20 à 13H45

Exercice intrusion/attentat en novembre

Nous aurons encore des exercices pour les alertes incendies et un autre de confinement pour les risques majeurs.

4.3 Entrées et sorties des élèves :

Les interphones nous permettent de faire entrer ou sortir les élèves qui ont des prises en charge extérieures. Les parents doivent néanmoins accompagner l'enfant jusqu'à la classe. On n'est pas à l'abri qu'il n'arrive pas à la classe.

Remarques : quand les personnes sortent, nous ne voyons pas depuis les visiophones qui sort de l'école. Il serait bien que chaque classe soit dotée d'un boîtier d'ouverture.

4.4 Gestions des incivilités élèves, parents :

Nous avons au niveau des applications du bureau du directeur une application qui permet de déclarer des faits établissements.

Cela n'est pas nominatif mais va permettre d'observer sur le long terme le climat des établissements.

Faits déclarés depuis le début de l'année :

- Un parent a refusé de mettre son enfant une journée à cause du port du masque.

4.5 Covid : Il y a eu 2 enfants cas contact signalés depuis le début de l'année.

Les changements à l'école sont : le mélange des enfants dans la cour : cycle 2, puis cycle 3. Ceci est en cohérence avec les services cantines durant 3 semaines avant les vacances. Retour à la séparation des enfants par classe après les vacances d'automne.

Les enfants continuent à se laver les mains régulièrement en classe.

5. Questions diverses :

5.1 Parents :

- Comment est géré l'accès aux toilettes ?

Durant le temps scolaire, les élèves ont accès aux toilettes :

- aux entrées : de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30
- à la sortie en récréation puis au retour de la récréation.
- A la demande en cas de problème de santé

Ce choix est fait pour éviter de nombreux incidents : gaspillage d'essuie-main, détérioration des toilettes (lancer de papier mouillé, toilette bouché), incidents entre élèves sans possibilité de surveillance d'adulte.

Les enfants ne se ferment pas dans les toilettes car certains peuvent rester coincés mais un camarade peut se mettre devant la porte pour dire que les toilettes sont occupés.

- Pourquoi les enfants n'ont jamais accès au stade plutôt que de courir à l'ombre en se mouillant les pieds au milieu des crottes de chiens ?

Les enseignants précisent que les séances de sport sont ludiques et ne concernent pas une course en rond comme au stade. L'ETAPS est vigilante sur les crottes de chiens et les enfants sont contents des séances. De plus, les équipements sportifs de la commune servent à l'ensemble des établissements et sont utilisés selon un planning précis. Un enfant a toujours le loisir de se changer au retour de la séance de sport.

- Une demande est faite pour une ouverture précise du portail à 8h20.

Les enseignants expliquent que de rares retards peuvent avoir lieu quand un enseignant est absent (notamment celui qui est de surveillance pour l'ouverture). En effet une organisation rapide doit alors être faite.

5.2 USEP : Nous remercions les parents qui viennent de s'engager dans le bureau de l'association sportive. Ceci permettra la mise en place de séances à la pause méridienne le jeudi et le vendredi, ainsi que des sorties le mercredi après-midi en fonction des conditions sanitaires. usepmoirans@gmail.com

5.3 Sou des Ecoles: Nous invitons les parents à participer aux différentes actions menées afin de recueillir l'argent nécessaire à nos actions pédagogiques. L'association est toujours en recherche de bénévoles pour aider ponctuellement ou plus. soudesecolesmoirans@gmail.com

Levée de séance : 20H30

**Compte rendu rédigé par la Directrice
Claire Delavis**

